

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
7 Janvier 1873.

Bulletin politique.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES.

Hier, 6 janvier, à deux heures, la Chambre a repris ses travaux.

C'était la trois cent quatre-vingt-cinquième séance à laquelle les membres de l'Assemblée nationale assistaient depuis la réunion préparatoire qui a eu lieu le dimanche 12 février 1871, à Bordeaux, sous la présidence de M. Benoist-d'Azy, doyen d'âge. A cette première séance, on ne comptait que deux cent cinquante députés présents.

Voici, d'après l'ordre d'inscription sur le feuillet, les projets que la Chambre doit tout d'abord examiner :

Discussion de la proposition de loi de MM. Labélonne, Bozérian, Paul Morin et plusieurs de leurs collègues, pour l'établissement d'un timbre ou signe spécial destiné à être apposé sur les marques commerciales et de fabrique. (M. Wolowski, rapporteur.)

Discussion de la proposition de M. d'Aboville, relative aux comptes-rendus des séances. (M. Théry, rapporteur.)

Deuxième délibération sur les propositions : 1° de M. le duc de Broglie et plusieurs de ses collègues, relative au rétablissement du conseil supérieur de l'enseignement sur les bases de la loi de 1850 ; 2° de la proposition de M. de Corcelles et plusieurs de ses collègues, relative aux conseils académiques. (MM. le duc de Broglie et le vicomte de Meaux, rapporteurs.)

Deuxième délibération sur la proposition de M. Roger-Marvaive et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'établissement de succursales de la Banque de France dans les départements où il n'en existe pas, avec obligation pour la Banque de France et ses succursales de recevoir des comptes courants portant intérêt. (M. Ducuing, rapporteur.)

Deuxième délibération sur la proposition

de loi de M. Joubert, relative au travail des enfants dans les manufactures. (M. E. Talon, rapporteur.)

Troisième délibération sur les propositions tendantes à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme. (M. Desjardins, rapporteur.)

Discussion de la proposition de M. Destremx et d'un très-grand nombre de ses collègues, relative à la répartition des places réservées au public dans la salle des séances du palais de l'Assemblée nationale. (M. Destremx, rapporteur.)

Première délibération sur le projet de loi présenté par la commission des services administratifs, relatif à la réunion du service des forêts au ministère de l'agriculture et du commerce. (M. le vicomte de Bonald, rapporteur.)

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Claude (Meurthe-et-Moselle) et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de faire nommer par l'Assemblée nationale une commission de trente membres pour fixer la somme que l'état du Trésor public permettra de consacrer au dédommagement définitif de tous ceux qui, pendant l'invasion, ont subi des dommages matériels. (M. Claude, de Meurthe et Moselle, rapporteur.)

Première délibération sur la proposition de loi : 1° de M. Destremx et plusieurs de ses collègues, tendante à abroger le décret du 28 octobre 1870, et à modifier les récompenses nationales ; et 2° sur la proposition de M. Huon de Penanster, ayant pour objet l'abrogation du décret du 28 octobre 1870 sur l'ordre de la Légion-d'Honneur. (M. le général Mazure, rapporteur.)

Première délibération sur le projet de loi et les propositions concernant l'instruction primaire. (M. Ernoul, rapporteur.)

Première délibération sur le projet de loi relatif au régime des sucres. (M. Villain, rapporteur.)

Discussion du projet de loi concernant les lettres, et objets recommandés, valeurs cotées. (M. Lefebvre, rapporteur.)

Première délibération sur la proposition

de loi de M. Parent, relative au dépôt, sur le bureau de l'Assemblée, de l'état des biens composant le domaine public et l'appréciation de ceux de ces biens susceptibles d'aliénation.

La besogne ne va pas manquer aux députés, alors même que ceux-ci ne voudraient s'occuper simplement que des questions d'affaires. Il existe en effet quarante-neuf projets et propositions de loi à l'état de rapport sur le fond ;

Cinquante et une propositions dont les rapports sommaires ont été distribués ;

Vingt-quatre propositions qui sont soumises à l'examen des 3^e, 7^e, 9^e, 10^e, 13^e, 14^e et 15^e commission d'initiative parlementaire.

Vingt-sept commissions spéciales se trouvent encore en exercice ; elles sont chargées d'étudier diverses propositions qu'il importe de discuter en séance publique plus ou moins promptement.

Six autres commissions sont saisies de l'examen de projets de loi d'intérêt local.

De plus, il existe neuf commissions d'enquête ou commissions diverses qui n'ont point achevé leurs travaux.

Enfin la Chambre aura à discuter :

1° Douze rapports provenant des commissions d'enquête ayant pour objet d'éclairer l'Assemblée sur l'état des forces militaires, de la marine, des finances, des chemins de fer, routes, rivières et canaux, des communications postales et télégraphiques, des départements envahis, de l'administration intérieure, du commerce général de la France ;

2° Dix-sept rapports émanant de la commission chargée d'examiner les marchés passés par les administrations publiques depuis le 19 juillet 1870 ;

3° Sept rapports déposés par la commission nommée pour étudier la révision de l'ensemble des services administratifs ;

4° Douze rapports déposés au nom de la commission qui a procédé à une enquête sur les causes de l'insurrection du 48 mars 1871 ;

5° Un rapport de la commission appelée

à signaler à l'Assemblée et au gouvernement ceux des décrets législatifs du gouvernement de la défense nationale ayant un caractère définitif qu'il serait urgent de rapporter ou de modifier.

Il n'est point inutile de rappeler que ce rapport est déposé depuis le 24 février 1872 ;

6° Un rapport de M. Cornélis de Witt, au nom de la commission nommée pour statuer sur la position des officiers qui ont été promus à des grades en vertu de décrets spéciaux intervenus pendant la guerre. Ce rapport a été déposé le 30 mars 1872 ;

7° Quatre rapports émanant de la commission chargée de faire une enquête sur le régime général des chemins de fer ;

8° Enfin un rapport fait au nom de la commission qui a procédé à une enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale.

Malgré tout ce que les journaux français ont pu dire de contraire, il paraît certain, pour le *Times*, que la besogne des sous-commissions et surtout celle dont la première est chargée, ne fait aucun progrès, et ce ne sera pas avant le commencement de mars, c'est-à-dire avant deux mois entiers, que l'Assemblée pourra être en position de discuter le rapport de la commission des Trente.

On lit dans le *Bien public* :

La première sous-commission des Trente se réunira demain, à deux heures. Depuis leur dernière entrevue avec le Président de la République, les membres de cette sous-commission se sont maintenus dans les dispositions conciliantes qu'ils avaient montrées. La nécessité d'arriver à une solution pacifique s'impose à tous les bons esprits, sans exception de nuance. Les exagérés seuls désirent et poursuivent les solutions violentes. Les membres de la commission ont compris tout d'abord que toute excursion hors du terrain de la conciliation serait une faute politique et patriotique.

Leur attitude prouve que ces bonnes dispositions persistent. Elles ne resteront pas

— Vive le capitaine ! crièrent les Cosaques. Et, saisissant Magnus, ils le couchèrent sur la croix, l'y clouèrent par les pieds et par les mains avec leurs baïonnettes, qu'ils enfonçaient avec la crosse de leurs fusils ; puis, redressant l'instrument du supplice, ils le laissèrent retomber dans le trou, qu'ils comblèrent avec de la terre et des pierres, et se mirent à danser autour en hurlant :

— Salut ! polonais maudit, donne-nous ta bénédiction.

Mitved arrivait en ce moment, doublement furieux de la fuite de l'ennemi et du rôle ridicule qu'il venait de jouer en rangeant une armée en bataille pour arrêter un pauvre fou.

— Il ne s'agit pas de rire, s'écria-t-il, en lançant son cheval à travers le groupe compact des soldats dont deux ou trois furent renversés, il faut que ce chien me dise où sont ses complices, entends-tu, Poddletz ?

Suspendu de tout son poids à ses blessures, la cuisse brisée par une balle, la tête

inclinée sur sa noble poitrine, le vétéran de la grande armée priait.

— Répondras-tu ? misérable bouffon, répéta Mitved, où sont tes complices ?

— Seigneur, murmurait le vieillard, donnez une petite place dans votre royaume à votre serviteur auprès de ses anciens maîtres.

— Parleras-tu, traître ? rugit l'Ours-Gris en lui portant au visage la pointe de son épée.

Le vétéran regarda le ciel et continua à prier.

— Peut-être ne comprend-il pas le russe ? fit un capitaine.

— Tokolo, fils de chien ! interroge-le donc, commanda le général, avance, animal !

Le forestier se cachait dans la foule, on le poussa au pied de la croix.

— Interroge-le, répéta Mitved.

— Où sont Narbut et Chusco ? balbutia le traître dans son idiome lithuanien.

A cette voix, le martyr tressaillit, la rougeur de l'indignation empourpra son visage,

et ce fut en russe qu'il répondit de manière à être entendu de tous.

— Nazad, Ioudas !

— Arrière, Judas !

Il fut impossible de lui arracher une autre réponse.

Les Cosaques applaudirent ; Tokolo grinçait des dents.

— Qu'on apporte du bois ? commanda l'Ours-Gris. Et se dressant sur sa selle, il frappa du poing le martyr.

— Notre-Dame-de-Tchestakove, reine de Pologne, archiduchesse de Lithuanie, prenez en pitié l'âme du pauvre Magnus et obtenez-lui la rémission de ses péchés, dit encore le vieux soldat, et il ajouta d'une voix presque inintelligible : Thadéa Kirposky, Wladimir Kirposky, Georges Kirposky, Michel Kirposky, vous qui êtes dans la gloire, priez pour moi. Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de moi et de la Pologne !

Ses yeux s'ouvrirent démesurément, devinrent fixes et vitreux, et une écume sanglante perla sur ses lèvres.

— Le bois ! le bois ! cria Mitved.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXVI.

MARTYRS.

(Suite.)

Assurés maintenant de l'absence de l'ennemi, les officiers les laissaient faire ; un seul, un sous-lieutenant, voulut s'opposer à leur dessein.

— Pas tant de zèle ! mon cher, lui dit son capitaine ; ce chien a causé une alerte dans toute l'armée, assassiné ce pauvre Fédorovitch et tué cinq hommes ; il mérite une leçon.

stériles, nous en avons la ferme confiance. Dans un récent entretien avec le Président de la République, un des membres influents de la commission, M. le duc de Broglie, s'exprimait à ce sujet dans des termes formels. On peut encore différer sur les moyens, mais on est d'accord sur le but et d'accord aussi pour enlever aux discussions et aux résolutions le caractère un peu agressif que l'opinion leur avait prêté par anticipation.

Ce que nous apprenons des sentiments des députés déjà revenus à Paris et à Versailles est d'accord avec nos prévisions conciliantes et ne fera que confirmer les sous-commissions et la commission elle-même dans leurs sages dispositions.

On lit dans l'Indépendance de Saïgon :

Des correspondances de Hué nous assurent qu'une ambassade composée de trois mandarins, et accompagnée par l'interprète Paulus Mgnyen, se disposait à partir pour l'Allemagne, dans le but de solliciter l'intervention armée de cette puissance contre la France.

L'empereur Tu-Duc serait également sorti de son apathie habituelle; il s'occuperait de faire distribuer à ses soldats les armes nouvellement apportées par un vapeur allemand et de les exercer à leur maniement; il aurait également assisté à des exercices de tir au canon.

Nous croyons peu à une intervention armée de l'Allemagne dans le but de faire rendre à Annam les six provinces que nous occupons, encore moins à l'efficacité des velléités guerrières de l'empereur Tu-Duc; mais il pourrait fort bien se faire que l'Allemagne signât un traité politique et commercial avec le royaume d'Annam, ce qui pourrait amener dans l'avenir de sérieuses complications pour nous, qui n'avons jusqu'à ce jour aucun traité signé avec ce royaume.

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1872.

Le Journal officiel renferme un rapport du ministre de l'intérieur au Président exposant les résultats du dénombrement de la France en 1872.

Le dernier recensement quinquennal ayant eu lieu en 1866, cette opération aurait dû être renouvelée dans les premiers mois de 1871, mais, dit M. de Goulard, un grand nombre de départements étaient encore occupés par les troupes allemandes, les municipalités n'étaient pas réorganisées, la délimitation du territoire sur une partie de nos frontières n'était point encore fixée.

Un décret du 19 avril 1871 ajourna ces opérations à l'année 1872.

En 1866, la France comptait 89 départements, 373 arrondissements, 2,944 cantons, 37,548 communes et 38,067,004 habitants. Avant d'exposer les résultats du recensement de 1872, le ministre rappelle l'étendue des pertes territoriales que la France a subies par suite de l'exécution des traités de

paix des 26 février et 10 mai 1871 et de la convention additionnelle du 12 octobre suivant.

Nous avons donné plus haut le relevé des divisions administratives, des communes et le chiffre de la population en 1866. En 1871, ont été cédés entièrement : un département, huit arrondissements, quatre-vingt-quatre cantons; ont été cédés, en partie : trois départements, six arrondissements, treize cantons; cédés en totalité ou en partie : 1,689 communes, soit une population de 4,597,238 habitants.

Le département des Vosges n'a perdu que 48 communes; il n'est pas compris dans les départements cédés. Les arrondissements de Belfort, Saint-Dié et Briey, quoique investis, ont conservé leur autonomie, ainsi que les fractions des anciens cantons de Massevaux et Dannemarie (territoire de Belfort), de Gorze, Château-Salins, Vic, Lorquin et Réchicourt (Meurthe-et-Moselle), de Saales et Schirmeck (Vosges), ainsi que les cantons démembrés de Fontaine, Audun-le-Roman, Briey et Longwy, qui ne perdent que quelques communes.

Si, en 1872, le recensement avait été fait sur la même étendue territoriale qu'en 1866, on eût constaté le même nombre d'arrondissements, tandis que le nombre des cantons se serait accru de huit, par suite de la création des cantons de Villars (Ain), Trouville (Calvados), Bességes (Gard), Auspleuis (Rhône), du Creuzot (Saône-et-Loire), la Seyne (Var), et de la division des cantons de Boulogne et de Roubaix. Le nombre des communes aurait été également augmenté, 430 sections ayant été érigées en municipalités distinctes.

Pour le territoire actuel de la France, la population était, en 1866, de 36,469,856 habitants; elle n'est plus aujourd'hui que de 36,402,924; c'est donc en six ans une diminution de 366,935 habitants.

Indépendamment de la guerre, cette diminution a pour causes principales les épidémies varioliques qui ont sévi dans beaucoup de départements en 1870 et 1871 et un ralentissement dans le nombre des mariages. Elle se répartit sur presque toute la France. En effet, quatorze départements sont seuls en progrès et l'accroissement n'a d'importance que dans l'Allier, la Loire, le Nord, la Pac de Calais, la Saône et Seine-et-Oise. Dans tous les autres, la population a décliné.

Voici, pour 1872, le chiffre de la population par département :

Ain	363,290
Aisne	552,439
Allier	390,812
Alpes (Basses-)	439,332
Alpes (Hautes-)	418,898
Alpes-Maritimes	499,037
Ardèche	380,277
Ardennes	320,217
Ariège	246,298
Aube	255,687
Aude	285,927
Aveyron	402,474
Belfort (Territoire de)	56,784
Bouches-du-Rhône	554,911
Calvados	454,012

Cantal	231,867
Charente	367,520
Charente-Inférieure	465,653
Cher	335,392
Corrèze	302,746
Corse	258,507
Côte-d'Or	374,510
Côtes-du-Nord	622,295
Creuse	274,663
Dordogne	480,444
Doubs	291,251
Drôme	320,417
Eure	377,874
Eure-et-Loir	282,622
Finistère	642,963
Gard	420,131
Garonne (Haute-)	479,362
Gers	284,717
Gironde	705,149
Hérault	429,878
Ille-et-Vilaine	589,532
Indre	277,693
Indre-et-Loire	317,027
Isère	575,784
Jura	287,634
Landes	300,528
Loir-et-Cher	268,804
Loire	550,611
Loire (Haute-)	308,732
Loire-Inférieure	602,206
Loiret	353,021
Lot	281,404
Lot-et-Garonne	319,289
Lozère	135,190
Maine-et-Loire	518,471
Manche	544,776
Marne	386,157
Marne (Haute-)	251,196
Mayenne	350,637
Meurthe-et-Moselle	365,137
Meuse	284,725
Morbihan	490,352
Nièvre	339,917
Nord	1,447,764
Oise	396,804
Orne	398,250
Pas-de-Calais	761,158
Puy-de-Dôme	566,463
Pyrénées (Basses-)	426,700
Pyrénées (Hautes-)	235,156
Pyrénées-Orientales	491,856
Rhône	670,247
Saône (Haute-)	303,088
Saône-et-Loire	446,603
Savoie	267,958
Savoie (Haute-)	273,027
Seine	2,220,060
Seine-Inférieure	790,022
Seine-et-Marne	341,490
Seine-et-Oise	580,180
Sèvres (Deux-)	331,243
Somme	557,015
Tarn	352,718
Tarn-et-Garonne	231,640
Var	293,757
Vaucluse	263,451
Vendée	401,446
Vienne	320,598
Vienne (Haute-)	322,447
Vosges	392,988
Yonne	363,608
Totaux	36,402,924

Dans le département de l'Allier, la population a augmenté de 14,648 habitants, dans celui des Alpes-Maritimes de 219, l'Aveyron 2,404, les Bouches-du-Rhône 7,008, la Creuse 606, la Gironde 3,294, l'Hérault, 2,633, la Loire 12,210, la Loire-Inférieure 3,608, le Nord 55,723, le Pas-Calais 41,381, les Pyrénées-Orientales 2,366, la Seine 69,144, Seine-et-Oise 46,453; soit un total de 231,697.

La diminution s'est fait sentir dans les départements suivants :

Ain 8,343, Aisne 12,586, Alpes (Basses-) 3,668, Alpes (Hautes-) 3,219, Ardèche 6,897, Ardennes, 6,647, Ariège 4,138, Aube 6,264, Aude 2,699.

Belfort (territoire de) 190.
Calvados 20,899, Cantal 6,127, Charente 40,698, Charente-Inférieure 13,906, Cher 1,221, Corrèze 8,097, Corse 1,354, Côte-d'Or 8,252, Côtes-du-Nord, 18,915.
Dordogne 22,932, Doubs 6,821, Drôme 3,814.

Eure 16,593, Eure-et-Loir 8,131.
Finistère 49,522.
Gard 9,618, Garonne (Haute) 14,415, Gers 40,975.
Ille-et-Vilaine 4,127, Indre 167, Indre-et-Loire 8,166, Isère 5,602.

Jura 10,843.
Landes 6,165, Loir-et-Cher 6,956, Loire (Haute) 3,929, Loiret 4,089, Lot 7,515, Lot-et-Garonne 8,673, Lozère, 2,073.

Maine-et-Loire 13,854, Manche 29,123, Marne 4,652, Marne (Haute) 7,900, Mayenne 17,218, Meurthe-et-Moselle 1,480, Meuse 16,928, Morbihan 10,732.

Nièvre 2,856.
Oise 4,470, Orne 16,368.
Puy-de-Dôme 5,227, Pyrénées (Basses) 8,786, Pyrénées (Hautes) 5,096.

Rhône 8,401.
Saône (Haute) 11,618, Saône-et-Loire 1,662, Sarthe 17,016, Savoie 3,705, Savoie (Haute) 541, Seine-Inférieure 2,746, Seine-et-Marne 12,910, Sèvres (Deux) 1,912, Somme 15,625.

Tarn 2,795, Tarn-et-Garonne, 7,359.
Var 11,793, Vaucluse 2,640, Vendée 3,027, Vienne (Haute) 3,690, Vosges 4,983.

Yonne 8,981.
La diminution dans 73 départements est de 600,807 habitants.

Quelques préfets ayant signalé comme cause de la décroissance de la population l'émigration des ouvriers agricoles vers les centres industriels, le ministre a fait établir un tableau comparatif de la population des villes de 30,000 âmes et au-dessus en 1866 et 1872.

Nous résumons ce tableau en donnant seulement le chiffre de l'accroissement de la population des villes depuis 1866.

Saint-Quentin 2,121, Nice 2,197, Troyes 2,435, Marseille 12,733, Bourges 1,193, Dijon 3,380, Besançon 2,440, Nîmes 2,154, Béziers 3,746, Montpellier 2,121, Rennes 2,813, Tours 918, Grenoble 2,176, Saint-Etienne 14,194, Nantes 6,561, Angers 3,673, Reims 11,260.

Nancy, 2,985, Dunkerque 1,267, Lille 3,368, Roubaix 10,896, Tourcoing 5,060,

Il était trop tard, le feu ne dévora qu'un cadavre.

— Le Judas trouvera Narbut! gronda Tokolo, fût-il caché au fond de l'enfer.

Le chef des Enfants du Désespoir venait de traverser la Varta, et, à la faveur des bois, il précipitait sa marche vers Atrada, dans le double but, d'abord, d'y renforcer sa bande avec des recrues déjà toutes prêtes à quitter Varsovie sous les ordres du vaillant Rémizewsky pour venir le rejoindre, et en second lieu, de retirer du cercueil, dans lequel les avait prudemment enfouis Wladimir Kirposky, de l'or et des bijoux de prix, nécessaires pour subvenir aux besoins de sa petite armée.

Bien que, des cinq patriotes qui avaient avant la guerre caché ce trésor dans la clairière, César fût le seul survivant, Marpha, Narbut, Chusco et Thadéa en connaissaient la cachette; nul autre qu'eux n'était dans le secret.

Il eût été dangereux de révéler à qui que ce fût l'existence de ce précieux dépôt, réservé pour les circonstances extrêmes, et qui

eût pu tenter la cupidité; aussi Narbut avait-il décidé de ne point fouiller le sol avant d'avoir reconstitué son armée, et s'il inclinait un peu sur la droite pour passer à l'endroit que lui avait indiqué César, n'était-ce que pour reconnaître exactement la place où s'élevait la croix de pierre.

Dix jours après avoir quitté la colline témoin de la mort de Wladimir et du supplice de son fidèle serviteur, les Enfants du Désespoir arrivaient au carrefour de ces bois de sapins et de tilleuls, où si souvent, dans des emps plus heureux, s'était promenée Marpha avec ses frères, son cousin et son fiancé.

Des barbares avaient mutilé la croix; mais, entre ses débris déjà couverts d'une mousse verdâtre, on distinguait, incrustée dans le sol, une pierre funéraire sans inscription; la pierre était intacte, le trésor devait l'être aussi.

En ce moment, il y avait peu à craindre d'être surpris par les Moscovites; encore éloignés du côté des frontières ou renfermés dans Varsovie.

Avant donc de traverser la prairie pour aller s'établir au bord de la Pilika, le chef des Faucheurs fit faire halte à ses soldats épuisés de fatigue, et, après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour dissimuler leur présence, et éviter une surprise, lui-même, accompagné de sa jeune et vaillante épouse, prit le chemin bien connu qui conduisait à l'ancienne demeure de Kirposky.

Marpha avait voulu faire un dernier et pieux pèlerinage au berceau de sa famille, hélas! sitôt devenu une tombe.

Silencieuse et appuyée sur le bras de son mari, elle s'avança sur la lisière du bois; là elle s'arrêta et des larmes mouillèrent ses yeux.

Quels tristes changements dans le paysage qu'en arrivant, il y avait quelques mois à peine, César admirait avec tant d'enthousiasme!

La nature était, il est vrai, toujours belle et grandiose, l'horizon s'ouvrait, comme par le passé, profond et magnifique. Dans l'immense enceinte tracée par les forêts de sombres sapins et de tilleuls au vert éclatant,

s'étendaient, à perte de vue, les prairies émaillées des premières fleurs du printemps, et à travers le mobile rideau des saules et des bouleaux pleureurs, étincelait, comme un ruban d'argent, la Pilika, déroulant à travers la plaine ses gracieux méandres.

Mais un silence de mort planait sur cette nature que n'égayaient plus le chant des faucheurs ou le mugissement des grands troupeaux de bœufs, que n'animait plus la présence de l'homme.

Là, où s'arrondissait le village détruit par Svinin, ne se dressaient plus que quelques pans de murs lézardés; et une masse informe de briques rougeâtres, autour de laquelle volaient lourdement une bande de corneilles grises, était tout ce qui restait de l'église dans laquelle Marpha, sa sœur et ses frères avaient été baptisés.

(La suite au prochain numéro.)

le Mans 1,751, Paris 26,518, le Havre 11,925, Rouen 4,799, Versailles 17,665, Amiens 2,684, Avignon, 3,722, Limoges 2,112.

A Caen, il y a diminution de 354 habitants, à Brest 13,575, à Toulouse 2,084, Bordeaux 186, Orléans 124, Cherbourg 4,635, Lorient 2,995, Boulogne-sur-Mer 551, Clermont-Ferrand 333, Lyon 537, Toulon 7,999, Poitiers 998, soit un total de 31,371.

Sous le rapport de l'état-civil, la population se répartit de la manière suivante :

Sexe masculin.	
Garçons	9,623,227
Hommes mariés	7,352,096
Veufs	4,005,153
	<hr/>
	17,980,476
	<hr/>
	17,980,476
Sexe féminin.	
Filles	8,832,148
Femmes mariées	7,320,510
Veuves	4,969,787
	<hr/>
	18,122,445
	<hr/>
	18,122,445
	<hr/>
	36,102,921

Le ministre de l'intérieur complète son rapport en indiquant, dans un tableau, le classement par catégories de population des 35,000 communes de France.

M. DE CORCELLES.

M. de Corcelles sera-t-il notre ambassadeur près du Saint-Siège ?

L'agence Havas déclare qu'il est à peu près certain qu'il n'acceptera pas ce poste. Le *Courrier de France* croit pouvoir assurer que, contrairement aux doutes émis par la correspondance Havas, M. de Corcelles sera confirmé dans ces fonctions.

Cette question a dû se trancher hier, car hier, M. de Corcelles, de retour de Rome, s'est rendu à l'Élysée, mandé par M. Thiers.

Voici, à cette occasion, ce que nous lisons dans l'*Union*, sous la signature de M. Poujoulat :

« M. de Corcelles qui, avant d'accepter le poste d'ambassadeur près le Saint-Siège, avait voulu aller à Rome pour mieux se rendre compte de la situation, ne paraît pas y avoir trouvé des motifs déterminants pour se charger de la mission proposée à son dévouement.

» Après avoir eu l'honneur d'être admis deux fois auprès du Pape, et après plusieurs entretiens avec le cardinal Antonelli, il a quitté Rome le 1^{er} janvier.

» Assurément M. de Corcelles inspirait au Chef de l'Église toute confiance, mais au point où en sont les choses, le Pape ne pouvait guère lui donner les conseils qu'il lui demandait. Sa dignité, dont il est si bon gardien, ne le lui permettait pas, ni sa prudence. Le Saint-Siège a laissé M. de Corcelles à ses inspirations personnelles, ne voulant prendre la responsabilité d'aucune décision dans une situation obscure, équivoque, rendue plus difficile par les dernières faiblesses du gouvernement français, et qui n'est pas à l'abri d'autres faiblesses.

» Il est probable que la résolution définitive de M. de Corcelles demeure subordonnée à de nouvelles explications avec M. Thiers. Des questions seront posées, des doutes seront exprimés, des difficultés seront prévues ; le gouvernement devra y répondre avec netteté.

» Dans le cas où les réponses de M. Thiers ne seraient pas de nature à déterminer l'acceptation de M. de Corcelles, notre situation à l'égard du Pape deviendrait plus grave et les embarras se multiplieraient sur notre chemin. »

Chronique générale.

Confirmant nos propres informations, toutes les nouvelles que nous recevons de province, dit le *Français*, nous signalent l'avortement quelque peu ridicule du mouvement dissolutionniste. Il est difficile de préciser le chiffre de signatures recueillies ; cependant, nous ne croyons pas qu'il dépasse le chiffre d'un million annoncé déjà par M. Gambetta dans la séance du 14 décembre. Ce n'est pas même le chiffre des votes négatifs au plébiscite de 1870.

Que serait-ce, d'ailleurs, si l'on pouvait contrôler ces signatures, souvent plus apparentes que réelles ? Que serait-ce aussi si, pendant quelque temps, on n'avait pas fait croire, parfois avec la complicité de certains fonctionnaires, que le gouvernement était avec les dissolutionnistes, et si l'on avait moins tardé à afficher le discours de M. Dufaure ? Voilà donc ce qu'ont pu obtenir les deux cents députés de gauche modérée ou radicale qui prétendent chaque jour que le pays est avec eux et contre l'Assemblée.

Un comité occulte, qui paraît être l'âme de la propagande dissolutionniste, vient d'adresser à ses correspondants de province une lettre circulaire par laquelle les organes radicaux sont invités à une grande circonspection dans le mouvement pétitionniste.

Aucune signature ne se trouve au bas de cette circulaire. Un signe maçonnique répété aux quatre angles de la lettre et le même signe apposé à l'endroit de la signature sont les seuls indices qui révèlent aux initiés l'origine du mot d'ordre.

Le conseil supérieur de la guerre se réunira dans quelques jours à Versailles, sous la présidence de M. Thiers, pour examiner et résoudre diverses questions militaires parmi lesquelles celle des camps retranchés figure en première ligne. Il s'agit de décider le nombre, la forme et la situation des camps qui devront être établis à portée des frontières, en vue de la défense du territoire.

La souscription ouverte dans le *Figaro* en faveur des victimes des inondations dans le département de la Seine a produit trois cent quatorze mille sept cent cinquante francs soixante-cinq centimes. Combien de misères vont être soulagées au moyen de cette grosse somme, et combien de malheureux devront la vie à l'initiative de notre généreux confrère ?

On annonce que le citoyen Mottu, qui est encore à Sainte-Pélagie, quoique on ait dit, sera transféré à la maison centrale de Clairvaux vers le 15 courant.

On croit que M. de Rémusat retournera à Versailles mercredi seulement, le ministre des affaires étrangères devant assister aujourd'hui mardi à un dîner diplomatique chez l'ambassadeur d'Angleterre.

L'*Univers* publie la note suivante, qui lui est communiquée par un de ses amis :

« Vous avez dû comme moi chercher à pénétrer les motifs qui ont poussé le roi de Prusse à faire incendier complètement la bibliothèque de Strasbourg, si pleine d'intérêt pour l'Allemagne et pour l'histoire de sa langue.

» Un homme très-grave me disait dernièrement que le motif principal avait été de faire disparaître la plus riche collection de pièces historiques relatives au protestantisme et pouvant gêner Sa Majesté dans son œuvre de fondateur d'un protestantisme spécial.

» Que nos imbéciles disent maintenant que la religion n'est plus au fond de toute question politique ! »

L'EX-EMPEREUR.

Notre ex-empereur est malade de la pierre.

On mande de Londres qu'après une consultation de médecins, il a subi l'opération de la sonde qui a amené la découverte d'une forte pierre dans la vessie.

Judi dernier, sir Henry Thompson a fait la première opération, laquelle n'a pas duré moins de quatre heures.

Le dernier bulletin dit que le malade a passé une bonne nuit ; aucun symptôme défavorable n'a été signalé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi dernier, des ouvriers de M. de Fontenailles ont trouvé, à Dampierre, dans

la cave Marin, le squelette du sieur Bertrand, de Montsoreau, qui avait disparu de son domicile le 1^{er} octobre 1871.

Tout porte à croire que le sieur Bertrand se sera avancé seul dans une de ces galeries souterraines, si nombreuses dans notre pays, lesquelles ont huit à douze kilomètres, et qu'il n'a pu retrouver son chemin. Marchant toujours dans l'obscurité, il est venu ainsi de Turquant à Dampierre, et ce n'est qu'épuisé de fatigues qu'il a dû s'affaisser et mourir de faim à l'endroit où son squelette a été découvert. Il n'avait plus cependant que 3 ou 400 mètres à parcourir pour gagner l'ouverture de la cave et se trouver au domicile de M. de Fontenailles.

Il était impossible de le reconnaître : les rats et autres animaux rongeurs avaient attaqué ses os, et sa femme n'a pu constater son identité qu'au moyen de lambeaux de vêtements qui étaient autour de lui, de sa chaussure et d'une canne qu'il avait emportée avec lui.

Combien de temps ce malheureux a-t-il vécu dans ce tombeau ? On ne le saura jamais.

Liste des jeunes gens de l'arrondissement de Saumur qui, ayant satisfait à l'examen, sont admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an, dans les conditions de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, avec les Notes obtenues par chacun d'eux.

Pavillon, Désiré, de Varennes-sous-Montsoreau, clerc de notaire, très-bien, — n° 2.

Pelou, Henri-Abraham, de Saumur, employé des ponts-et-chaussées, très-bien, — n° 5.

Guyon, François-Louis-Joseph, du Vaudelnay, fabricant de chaux hydraulique, très-bien, — n° 12.

Maltier, Théophile, de Saint-Georges-le-Thourel, élève en pharmacie, bien, — n° 14.

Bonneau, Léonce-Augustin-Désiré, de Saumur, employé de commerce, bien, — n° 15.

Chaillou, Pierre, de Doué, clerc de notaire, bien, — n° 23.

Venon, Jean, de Saint-Cyr-en-Bourg, agriculteur, bien, — n° 25.

Touret, René-Louis, de Tigné, charron, assez bien, — n° 27.

Poitou, Ange-Charles, de Tigné, élève industriel, assez bien, — n° 28.

Mollay, François, de Saint-Cyr-en-Bourg, agriculteur, assez bien, — n° 38.

Cottelle, Martial-Jean, de Martigné-Briand, chausfournier, passable, — n° 49.

M. l'abbé Ribert, du Vaudelnay-Rillé, a été nommé curé de Brissac.

M. l'abbé Lemeunier, vicaire à Saint-Florent-le-Vieil, a été nommé curé du Vaudelnay.

La troupe de M. Bonnesseur jouera lundi prochain, à Saumur, *Martha ou le marché de Richmond*, opéra en 4 actes et 6 tableaux, paroles de M. Crevel de Charlemagne, musique de Flotow.

La représentation sera complétée par *Un Mari dans du coton*, vaudeville en 1 acte.

On cite de nombreux phénomènes de végétation. En Brie, par exemple, les *Lonicera standitchii* sont en pleine floraison, ainsi que les jasmins et les rhododendrons. Le cognassier du Japon, les violettes de Parme, les primevères, le bois joli, les pâquerettes, portent des fleurs nombreuses. La rose n'a pas cessé de s'épanouir, surtout la rose de Bengale et celle dite Paul Néron, jusqu'aux noisetiers qui fleurissent et aux framboisiers qui fournissent des fruits.

Malheureusement, la température ne peut se maintenir aussi exceptionnellement douce et il est bien à craindre que des gelées ne viennent enlever ces belles espérances.

Nous signalons une décision excellente que vient de prendre et de faire exécuter le maire de Nancy.

Tout possesseur de chiens est invité à se rendre à la mairie. — Là, on lui remet gratuitement de petites plaques de cuivre en nombre égal à celui des chiens qu'il possède. — Ces plaques, qui portent les armes de la ville et un numéro d'ordre inscrit sur un registre à ce destiné, devront être fixées au collier d'une manière apparente, et tout chien non muni de cette marque sera arrêté. — S'il est réclamé, le propriétaire devra

payer une amende déterminée ; dans le cas contraire, l'animal sera abattu.

Par ce moyen, il faut absolument se résigner soit à la déclaration, c'est-à-dire au paiement de l'impôt, soit à la perte du chien, qu'il sera permis à la police de saisir entre les bras mêmes du propriétaire si l'estampille officielle fait défaut.

La circulation de certaines pièces fausses, à l'effigie de Victor-Emmanuel, existe en ce moment. Ces pièces sont de 50 centimes et portent en général le millésime de 1863 ; leur teinte est plombée et l'empreinte en est grossière.

Nous apprenons que c'est dans les premiers jours de février que les médecins militaires commenceront la visite des volontaires d'un an, ce qui indique que cette catégorie du contingent sera appelée sous les drapeaux vers la fin du mois prochain.

Par décret du 21 décembre, il est créé, pour l'exécution de la loi du 27 juillet 1870, des timbres mobiles à 5, 10 et 20 centimes en principal.

Provisoirement, les droits de 15 centimes et de 40 centimes seront acquittés par l'apposition de deux timbres mobiles.

Les timbres mobiles seront collés par les soins des imprimeurs et à leurs risques et périls.

Ces timbres seront apposés de manière à ce qu'ils soient oblitérés par l'impression de deux lignes au moins du texte de l'affiche.

Dans le cas où, par suite de la disposition des caractères typographiques, l'oblitération ne pourrait avoir lieu ainsi qu'il est prescrit par le paragraphe précédent, il y serait suppléé par une griffe apposée à l'encre grasse en travers du timbre et faisant connaître le nom de l'imprimeur ou la raison sociale de la maison de commerce, ainsi que la date de l'oblitération.

L'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre fera déposer aux greffes des cours et tribunaux des spécimens des timbres mobiles. Le dépôt sera constaté par un procès-verbal dressé sans frais.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 7 décembre au 3 janvier.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUFES.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.			
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.								
BOUCHERS											
MM.											
1	Remare.	6	5	1	4	2	12	36	18	45	7
2	Tessier.	2	6	»	»	»	1	»	7	34	»
3	Touchet.	»	»	»	»	»	4	1	»	19	»
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
5	Corbineau.	»	8	»	»	»	3	»	10	35	»
6	Laigle.	»	»	»	1	5	»	3	14	»	7
7	Prouteau.	»	»	»	1	3	»	3	9	»	8
8	Chalot.	»	1	»	2	5	»	7	22	»	15
9	Pallu.	»	1	»	1	»	5	1	2	24	»
PORCS.											
CHARCUTIERS.											
MM.											
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	14	7
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6

Dernières Nouvelles.

Versailles, 6 janv., 2 h. et demie.

M. le Président de la République vient d'arriver à Versailles. Il s'est rendu immédiatement à l'hôtel de la présidence.

Une certaine agitation régnait dans les groupes parlementaires. On s'entretenait beaucoup de l'affaire de Rome, et on annonçait comme définitif le refus de M. de Corcelles.

Une interpellation était considérée comme certaine, mais elle ne se produira sans doute que d'ici à quelques jours.

Très-peu de monde à Versailles. La séance commencera probablement fort tard.

On parle d'une interpellation aux ministres.

tres de l'intérieur et de la marine relative au séjour de Rochefort en France.

La commission des Trente ne s'est pas réunie hier. On croit que M. Thiers se rendra dans son sein mercredi.

La commission chargée d'examiner la demande de mise en accusation de M. Carré-Kérissouët conclut à la poursuite. Le rapport a été distribué hier matin.

Les nouvelles arrivées de Londres sur la santé de l'ex-empereur continuent à être satisfaisantes.

Pour les articles non signés: P. GODET.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, le dyspepsie, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, consti-

patation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 40	»	10	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	369	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	493 75	»	»
5 % Emprunt	85 42	»	27	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872	87 62	»	27	»	»	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	1	»	»	»	»	OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	»	»	»	»	Orléans	272	»	»
— 1865, 4 %	438 75	1	25	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	268	»	»
— 1869, 3 % t. payé	281	»	1	»	»	»	»	Est	267 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé	249 50	»	1	25	»	»	»	Nord	283 50	»	»
libéré	»	»	»	»	»	»	»	Ouest	268	»	»
Banque de France, j. juillet	4975	»	15	»	»	»	»	Midi	268	»	»
Comptoir d'escompte, j. août	615	»	»	3	75	»	»	Deux-Charentes	246	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	»	»	»	Vendée	250	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»	»	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etrennes pour 1875. 40^e ANNÉE (1872).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1872. — Le volume 1872 (40^e année), mis en vente le 5 décembre 1872.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1873, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Paris 5 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix: Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^e
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

COMMUNE DE BAGNEUX.

ADJUDICATION DE TRAVAUX.

Le maire de la commune de Bagnoux prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, samedi 11 janvier 1875, à la mairie de Bagnoux, à l'heure de midi, à l'adjudication à forfait des travaux de construction d'une salle d'asile, s'élevant à la somme de 5,077 francs 88 cent., honoraires de l'architecte compris.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, chez M. Roffay, architecte, levée d'Enceinte. (3)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

M. MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M. CHARTRAIN, huissier et agent général d'assurances, à Longué,
Demande un clerc et un agent. (5)

A. DELESTRE ET Co,
CHANGEURS, 41, rue VIVIENNE, PARIS.
 Paiement immédiat avec prime des

COUPONS

Lombards, Ottomans 1865, Péruviens, Turcs 5 %, Egyptiens, Danubiens, Chiliens, Autrichiens métall. convertis, Rente espagnole, intérieure et extérieure, etc., etc. Ordres de Bourse au comptant et à terme; correspondance avec la France et l'étranger. Achat et vente des matières d'or et d'argent. (634)

A VENDRE

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés.
S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrey. (494)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies.
Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50.
Se défier des contrefaçons.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture; Agriculteur praticien;
Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION

DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monumnt,

Par A. C. G.

Premier Fascicule: 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

LIVRES ET ALBUMS POUR ÉTRENNES EN VENTE AUX BUREAUX DE L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

PARIS, RUES DE VERNEUIL, 22, ET DE RICHELIEU, 60.

La Nature chez elle, par THÉOPHILE GAUTIER, son dernier ouvrage, chef-d'œuvre de littérature, d'art et de typographie, orné de 37 eaux-fortes de K. Bodmer, in-4^e colombier grand luxe 50 fr.

Album portefeuille, de K. BODMER, 20 eaux fortes splendides, format grand raisin, sur chine 50 fr.

Les douze mois, dernière œuvre de GAVARNI, par THÉOPHILE GAUTIER, format grand angle, doré 8 fr.

Par-ci, par-là, et Physiologies parisiennes, 100 sujets, par GAVARNI, in-4^e colombier, doré 20 fr.

La Guerre illustrée et le Siège de Paris, grand in-4^e, 560 pages, relié et doré 15 fr. 50

Les tomes 56 et 57 de l'Illustration, réimpression contenant toute l'histoire de la guerre, brochés, 24 fr., reliés 30 fr.

Paris incendié, histoire de la Commune, par livraison, dont la dernière paraîtra en janvier, 75 centimes la livraison; les quinze par souscription 10 fr.

Paris incendié est offert gratuitement aux Souscripteurs d'un an d'abonnement à l'Illustration.

ABONNEMENTS A l'Illustration: 3 MOIS, 9 FR.; — 6 MOIS, 18 FR.; — UN AN, 36 FR. (port en sus pour l'étranger).

Les Abonnements à l'Illustration sont recus chez tous les Libraires, ainsi que par les Directeurs des postes d'Italie et d'Allemagne. — Les demandes d'ouvrages ou d'abonnements envoyées directement à M. AUG^{te} MARC, directeur de l'Illustration, rue de Verneuil, 22, à Paris, doivent être affranchies et contenir une valeur réalisable sans frais.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX: 4 francs.

En vente à Saumur:

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.